

Commune de Corminboeuf

Procès-verbal de L'Assemblée communale ordinaire du 15.09.2020

Présidence : Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique
Présents : 75
Majorité : 38
Scrutateurs : Mme Catherine Lunghi et M. Michel Quindozi
Excusés : Isabelle Chassot, Arnold Chassot, Antoine Chassot, Guillaume Chassot, Helga Gruber, Edwin Gruber, André Chenaux

Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à l'Assemblée communale

« Soyez les bienvenus à la neuvième assemblée de notre nouvelle commune fusionnée. Cette assemblée qui aurait dû avoir lieu en mai a été reportée pour les raisons sanitaires maintes fois évoquées. Ces raisons nous ont également amenés à renoncer au traditionnel verre de l'amitié, les distances étant impossibles à respecter. Nous vous avons demandé de porter un masque jusqu'au moment de vous asseoir. Nous vous recommandons de le garder. A la fin de l'assemblée, vous voudrez bien sortir par la porte de secours derrière vous et non par la buvette.

Le programme de ce soir est chargé, puisque, outre les comptes 2019, nous vous proposons deux investissements, l'approbation des statuts de l'AESC et des informations sur les projets de halle multisports et de fusion du grand Fribourg.

Avant de commencer la partie formelle de cette assemblée, je vous présente Monsieur Boris Bek-Urzarov qui remplace Madame Pascale Michel, démissionnaire. Nous la remercions ici pour le travail effectué et nous souhaitons à notre nouveau collègue beaucoup de satisfactions dans son mandat. Il reprend le dicastère de la santé et des affaires sociales, bienvenue Boris ! »

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que l'Assemblée de ce jour a été convoquée conformément à l'art. 12 de la Loi sur les communes du 25.09.1980 par affichage au pilier public au moins 10 jours à l'avance, dans la feuille officielle du 28 août 2020 et par distribution tous ménages du bulletin numéro 9. Le procès-verbal de l'Assemblée du 17 décembre 2019 était publié sur le site internet et une version papier était à disposition depuis 10 jours à l'administration communale. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Comme scrutateurs, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** propose **Mme Catherine Lunghi** et **M. Michel Quindo** et prie les personnes présentes qui n'auraient pas la qualité de citoyenne ou citoyen de se faire connaître auprès d'eux. Les délibérations sont enregistrées pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Ordre du jour

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande si l'ordre du jour suscite des questions ou des commentaires. Ce n'est pas le cas.

1. PV de l'Assemblée communale ordinaire de Corminboeuf du 17.12.2019

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande s'il y a des remarques ou commentaires relatifs à ce procès-verbal. Ce n'est pas le cas.

Au vote, l'Assemblée communale approuve le procès-verbal de l'Assemblée du 17.12.2019 à une évidente majorité.

2. Comptes 2019 et rapport de la commission financière

2.1 Comptes de fonctionnement

M. Christian Vorlet, Conseiller communal présente les comptes 2019 qui sont équilibrés. Les comptes de fonctionnement 2019 présentent un bénéfice de CHF 32'945 pour des charges de CHF 12'820'942 et des recettes de CHF 12'853'917. Le budget prévoyait un déficit de CHF 4'343 pour des charges de CHF 12'913'930 et des produits de CHF 12'918'273.

Rapport de la Commission financière

M. Christian Rebetez fait part du rapport de la Commission financière : « *Sur la base du rapport de l'organe de révision dont elle a pris connaissance, la Commission financière à l'unanimité des membres présents à sa séance, recommande à l'Assemblée communale d'accepter les comptes 2019, présentant un excédent de produits de CHF 32'945.11* ».

2.2 Compte des investissements

M. Christian Vorlet présente le compte des investissements 2019 présente un montant net d'investissement de CHF 3'731'934.20 pour un total de dépenses de CHF 3'819'394.20 et un total de recettes de CHF 87'460. Il précise qu'il ne s'agit que des mouvements durant l'année 2019.

Le bilan est présenté par **M. Christian Vorlet**. L'évolution de l'actif et du passif, des dettes, des frais financiers, des emprunts bancaires ainsi que la capacité d'investissement selon le service des communes sont commentées.

La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'assemblée accepte les comptes 2019 à l'unanimité.

3.1 Construction de vestiaires et sanitaires dans la zone sportive et vote du crédit y relatif

M. André Bruderer présente le projet.

M. Pablo Girona, architecte et habitant de Corminboeuf, présente le projet du point de vue technique.

M. Christian Rebetez demande pourquoi il n'est pas prévu de panneaux solaires sur ce bâtiment.

M. André Bruderer indique que le vestiaire est relié au chauffage à distance.

M. Pablo Girona ajoute que les panneaux solaires seraient beaucoup sollicités au niveau mécanique avec l'arrivée des ballons sur la toiture. Toutefois, des panneaux seront ajoutés du côté du couvert de la buvette.

M. Jean-Philippe Doutaz, vice-président du FC Corminboeuf, donne quelques informations relatives au club. « Le club est en croissance. Il compte actuellement 110 juniors dont la plupart viennent de la commune. De nombreuses dames s'entraînent également deux fois par semaine et disputent des matchs, et il est nécessaire de leur mettre à disposition des installations. Aujourd'hui, avec seulement 4 vestiaires pour 11 équipes, le calcul est vite fait, à 2 entraînements plus un match par semaine, cela n'est juste plus possible. La semaine passée les juniors ont demandé « on se change où ? ». C'est la raison pour laquelle nous vous sollicitons, chers concitoyens, pour cet investissement qui il est vrai est important pour le FC Corminboeuf, mais également pour les autres usagers de la place sportive, le tennis notamment. Nous avons besoin de ces infrastructures qui permettront de couvrir les besoins. Ce projet développé en collaboration avec la commune et M. Girona tient la route, c'est un bon projet.

Enfin, pour celles ou ceux qui auraient encore des doutes, sachez que le comité du FC a, en accord avec notre Conseil communal, formulé une demande à la LORO-SPORT pour un éventuel subventionnement. Nous venons de recevoir la confirmation qu'un soutien financier sera octroyé à ce projet (le montant du subventionnement du projet sera fixé en fonction du coût final de la construction). Par conséquent, nous pouvons vous assurer que le montant final de cette construction sera inférieur le montant publié dans le bulletin. »

M. Christian Vorlet donne les informations financières au sujet de ce crédit d'investissement.

M. Christian Rebetez fait part du préavis de la commission financière concernant cet investissement : « *Sur la base du rapport de révision, à la majorité des membres présents, la commission financière recommande à l'Assemblée communale d'accepter le crédit pour la construction de vestiaires et sanitaires dans la zone sportive pour un montant de CHF 750'000* ».

Au vote, l'assemblée accepte le crédit relatif à la construction de vestiaires et sanitaires dans la zone sportive à l'unanimité moins une abstention.

3.2 Voirie – remplacement véhicule édilitaire – demande de crédit

M. Dario Viel, Conseiller communal, responsable des routes et de l'édilité, présente cet objet.

M. Christian Rebetez fait part du préavis de la commission financière concernant cet investissement : « *la commission financière, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée communale d'accepter le crédit d'investissement pour le remplacement du véhicule édilitaire pour un montant de CHF 100'000* ».

M. Jean-Philippe Doutaz s'assure que le nouveau véhicule servira également au déneigement. C'est bien le cas.

Au vote, l'assemblée accepte le crédit relatif au remplacement du véhicule édilitaire à l'unanimité.

4. Approbation des nouveaux statuts de l'AESC

Mme Chantal Angéloz, Conseillère communale responsable du dicastère des eaux et de l'environnement présente les nouveaux statuts de l'AESC : « *Comme vous avez certainement pu le lire dans le bulletin d'information no 9, l'Association de communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC) vous demande d'approuver ses nouveaux statuts.*

Les principales adaptations et modifications portent sur :

La mise en pratique du règlement d'application sur la loi cantonale sur les eaux (LCEaux) du 01.01.2013.

La mise en application des dispositions MCH2, c'est à dire la mise en œuvre de la réforme du modèle comptable harmonisé dont l'objectif est de rendre la situation financière des collectivités locales comme l'AESC plus transparente et sa lecture plus aisée.

L'AESC n'a rien inventé. Elle s'est basée sur les Statuts-types pour les associations de communes mis à jour le 23.01.2020.

Pour ce qui concerne le mode de financement des ouvrages, au chapitre III Commission financière et organe de révision, vous trouvez l'art. 19 qui est nouveau

car, désormais, une commission financière est obligatoire. L'organe de révision existait déjà. Le texte de l'article 21 a été adapté à la législation. L'article 22 – partiellement nouveau – fait une distinction entre le mode de financement des installations en relation avec l'épuration et celles en relation avec la gestion des eaux. Pour l'épuration, le nombre d'habitants souscrits par les communes à l'horizon 2040 doit encore être consolidé. Une réactualisation de l'enquête effectuée à la fin 2017 et au début 2018 est en cours. La commune de Corminboeuf participe actuellement au financement de l'entretien et de l'exploitation de la STEP de Pensier à raison de 12,46% pour 2700 habitants.

Sous réserve de demandes particulières de l'une des Communes membres, les tâches de l'AESC restent identiques à celles exercées jusqu'à ce jour, à savoir le traitement des eaux usées.

Enfin, le dernier point, les fusions de communes. Corminboeuf en est un exemple puisque, depuis le 1^{er} janvier 2017 Chésopelloz et Corminboeuf ont uni leurs destins pour ne constituer qu'une seule commune.

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée communale d'approuver les nouveaux statuts de l'Association de communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC). »

La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'assemblée approuve les nouveaux statuts de l'AESC à l'unanimité.

5. Information - étude de halle multisports

M. Alain Lunghi, responsable de l'aménagement présente l'état actuel de l'étude de la halle multisports. Il indique entre autres que le Conseil communal soumettra en décembre 2020 une demande de crédit pour une étude de planification.

6. Information- projet de fusion du Grand-Fribourg

Mme Anne-Elisabeth Nobs rappelle que la commune de Corminboeuf a trois délégués à l'assemblée constitutive du Grand-Fribourg, M. Christian Vorlet, M. Daniel Angéloz et elle-même.

M. Daniel Angéloz donne quelques informations au sujet du projet de fusion du Grand-Fribourg et sur le calendrier. Il indique entre autres que le vote consultatif sera organisé en septembre 2021, après de nombreuses séances d'information.

7. Divers

Fusion du Grand-Fribourg

M. Jean-Marc Angéloz : « J'aimerais poser deux questions au conseil communal concernant la fusion du Grand Fribourg. En cas de fusion, la commune va disparaître. Il n'y aurait plus de conseil communal de Corminboeuf, plus d'assemblée communale à Corminboeuf, plus de commission communale pour la culture ou pour l'environnement. La commune de Corminboeuf sera définitivement rayée de la carte, et remplacée par une assemblée de quartier et l'envoi de trois délégués au conseil général de Fribourg. Peut-être qu'il y aura un conseiller communal de Corminboeuf à Fribourg, mais ce n'est pas sûr. Ce qui est certain, c'est que les 12 millions de recettes qui tombent chaque année dans notre caisse communale iront directement dans la caisse de la ville de Fribourg dont nous ferons partie.

La décision de fusionner sera la plus importante jamais prise par la commune de Corminboeuf depuis le début de son existence. Cette décision doit donc être éclairée, sur la base d'une information exhaustive, transparente, sans secret. Chaque citoyenne et citoyen devra pouvoir voter en pleine connaissance de cause.

J'ai demandé au comité de pilotage à pouvoir prendre connaissance des résultats de la grande consultation publique qui a eu lieu en mai-juin l'année passée. On m'a reçu aimablement, on m'en a remis la plus grande partie, mais on m'a refusé l'accès aux remarques ou propositions que 48 citoyennes et citoyens ont pris la peine d'écrire. J'ai entendu dire que même les membres de l'Assemblée constitutive – qui ont décidé d'organiser cette consultation - n'y ont pas eu accès non plus. D'où ma première question :

- 1) Le conseil communal de Corminboeuf est-il disposé à demander au Comité de pilotage de la fusion (copil) de jouer carte sur table et de nous remettre, la totalité des réponses qui ont été obtenues lors de la grande consultation publique ?
- 2) Ma deuxième question concerne le travail de la société BDO mandatée pour calculer le taux d'impôt, qui, avant le Covid, se situerait entre 70 et 73 centimes. J'ai demandé à voir les chiffres pris en compte par BDO pour ses calculs, car je pense qu'un taux si bas sera forcément compensé par une augmentation des taxes de plusieurs millions de francs. Le comité de pilotage a refusé ma demande. Comme BDO reçoit des centaines de milliers de francs de nos impôts, j'aimerais demander au conseil communal d'intervenir auprès du comité de pilotage pour qu'il nous transmette, à nous tous, citoyens et contribuables, le rapport détaillé de BDO sur les finances de la future commune.

Au début de l'année, un crédit supplémentaire de 75'000 francs a été accordé aux organes de la fusion, pour la communication. Je pense que cela leur donne les moyens de nous communiquer les réponses aux questions que posera pour nous la commune de Corminboeuf.

Je termine en précisant que mes questions sont à protocoler selon l'art. 17 de la loi, qui précise que le Conseil communal répond immédiatement ou lors de la prochaine assemblée. Je remercie d'avance le Conseil communal de son engagement pour le respect des droits des citoyens et contribuables de notre honorable commune. »

M. Christian Vorlet répond que tous les membres ont un accès total aux résultats de la consultation. Les citoyens n'ont accès qu'aux résultats pour des questions de protection des données. Ceci a déjà été expliqué maintes fois.

M. Christian Vorlet indique que BDO fait des calculs selon une méthode qui lui appartient. Cette méthode examine les cinq années passées pour faire une projection sur les cinq années à venir. Cette méthode est soumise à des droits d'auteurs et naturellement elle n'est pas mise à disposition du public. Comme président du groupe finances, il a accès à ces données. Dans ces données il y a également toutes les informations confidentielles des communes. Les comptes sont publics, mais il y a aussi pour chaque commune d'autres données confidentielles dont seuls les conseillers de la commune concernée ont connaissance. Lui-même n'y a pas accès pour les autres communes.

M. Georges Guex demande comment on peut voter sur la fusion si on nous cache la moitié des choses ?

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique qu'il y aura des séances d'information à la population et aux sociétés dans le courant du printemps 2021, il y aura des séances pour les Conseils généraux, les Conseils communaux et pour la population. Celles-ci auraient dû avoir lieu en 2020. Le vote consultatif sera organisé en septembre 2021. Lors du vote consultatif, les citoyens corminois seront tous appelés à dire « oui la commune de Corminboeuf a quelque chose à gagner à continuer le processus » ou « non la commune de Corminboeuf doit rester seule ». Les citoyens seront libres de leur vote. Le Conseil communal tirera les conclusions du résultat du vote consultatif, et poursuivra le projet ou s'en retirera. L'assemblée constitutive validera un nouveau périmètre en fonction des résultats des différentes communes. Le vote final aura lieu en 2022 ou 2023, selon l'avancement des travaux. Ce n'est pas demain que les citoyens devront voter, d'ici là toutes les informations auront été transmises.

M. Christian Vorlet précise encore que le calcul du taux de 70 à 73 n'est pas calculé au détriment d'une augmentation de taxe. En particulier, le Grand Fribourg a décidé de laisser tomber la taxe non-pompier.

M. Jean-Marc Angéloz demande si les noms des participants à la consultation pourraient être caviardés ainsi la confidentialité serait sauvegardée.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que la question sera posée au copil (*comité de pilotage de l'assemblée constitutive du Grand-Fribourg*).

M. Jean-Marc Angéloz demande si le copil va demander à BDO de jouer la transparence et de mettre tous les chiffres sur la table ou si un changement de prestataire est envisagé pour calculer les effets du Covid.

M. Christian Vorlet répond que les citoyens ont chiffres qui permettent de déterminer les taux d'impôts, mais vous n'aurez pas les détails de la méthodologie. Les chiffres, sont basés sur les comptes des communes, leurs planifications financières et les principales hypothèses du groupe de travail finances. Mais personne n'aura accès aux détails de chaque commune. La population aura la version consolidée, c'est tout ce qui est publié.

M. Claude Mindel estime que le taux proposé est un taux adapté pour le vote consultatif, mais que selon le nombre de communes qui resteront le taux risque d'être modifié. Sa demande, avant le vote consultatif, est d'avoir un document qui donne non seulement les avantages de la fusion mais aussi les arguments des opposants, comme pour les votations fédérales.

M. Christian Vorlet estime qu'il s'agit d'une idée intéressante. Toutefois il se pose la question de savoir si les opposants seraient d'accord de présenter leurs arguments.

M. Daniel Angéloz ajoute qu'il a été très difficile de trouver des opposants à la fusion pour participer à des débats contradictoires.

Route de Givisiez

M. Jean-Claude Spicher relève que depuis que la route de Givisiez est terminée, une diminution de la vitesse est constatée. Toutefois il estime qu'une partie des automobilistes roule encore trop vite. Il demande la mise en zone 30 de la route de Givisiez et de la route d'Amont. Concernant la route de Givisiez, il indique que « Les automobilistes arrivant depuis la Route Jo-Siffert, ne sont effectivement pas prioritaires car l'aménagement urbain se trouve sur leur droite, en montant vers le Carrefour des Avudrans. Par contre, depuis le Carrefour des Avudrans jusqu'à celui de l'Ancienne Forge, la priorité doit être inversée en fonction de la pose des panneaux que je souhaite faire poser (3.09 et 3.010) mais on se rend bien compte que la priorité ne peut pas être unilatérale depuis le carrefour Jo-Siffert jusqu'à l'Ancienne Forge. ».

M. Dario Viel répond que les vitesses ont sensiblement diminué, ceci est contrôlé via le radar indicatif. Le gabarit de 4.5 m permet de croiser sans monter sur le trottoir, mais cela sous-entend de se tenir au bord. M. Dario Viel indique que l'étude pour les mises en zone 30 de la route d'Amont est faite et le Conseil communal a donné un mandat pour une étude à la route de Givisiez. L'étude doit montrer également les aménagements à faire pour cette mise en zone 30. Les résultats de l'étude sont attendus en novembre 2020 et des informations pourront probablement être données en assemblée de décembre 2020.

Tapage nocturne – place de jeux de la Verna

Madame Monique Perrittaz, habitante de la Verna signale des jeunes viennent durant la nuit et les riverains entendent du bruit du verre cassé et retrouvent des mégots. Des mesures vont-elles être prises ? Ne pourrait-on pas donner aux jeunes un local pour se réunir ?

Mme Isabelle Bussey indique que le Conseil communal a pris connaissance des diverses incivilités, pas uniquement dans ce quartier, mais également à d'autres endroits. Un groupe de travail planche pour effectuer un « concept jeunesse » global. Un local à disposition pour se réunir ne serait probablement pas utilisé, les jeunes ont envie de choisir leurs moments et leurs endroits. A l'époque un local et une société de jeunesse existaient, mais le local a été de moins en moins utilisé.

Mme Christiane Marti revient sur le sujet du tapage nocturne à la Verna. Elle demande quelle autre solution que d'appeler la police à deux heures du matin ?

Mme Isabelle Bussey indique que les interdictions ne sont pas une solution, les jeunes iraient ailleurs. Des mesures qui sont en cours d'étude pour rechercher comment canaliser les jeunes. Aller à la rencontre des jeunes prend du temps.

Madame Christiane Marti demande si les jeunes viennent de la commune ?

Mme Anne-Elisabeth Nobs dit que les jeunes ne sont pas à ce jour inventoriés.

Elle relève que le courrier des riverains de la place de jeux de la Verna n'est arrivé que très récemment au Conseil. Si les jeunes ne sont plus à la Verna, ils viennent sur la place de jeu de l'école et ce sont d'autres voisins qui en pâtissent.

Toutefois, le Conseil avait déjà mandaté un éducateur de rue qui est venu en juillet et a rencontré les différents jeunes. Appeler la police règle le problème sur l'instant mais

pas à long terme. Le souhait du Conseil communal est d'arranger les choses à long terme.

Accueil extra-scolaire

M. Christian Rebetez indique qu'il semblerait que le bâtiment de l'AES serait déjà suroccupé et que la commune rencontrerait des problèmes pour l'accueil des enfants.

M. Christian Vorlet indique qu'il a repris la responsabilité de l'AES à la suite du départ de Mme Pascale Michel. L'AES est victime de son succès. Une avalanche de demandes pour les repas de midi est arrivée à la rentrée. La commune avait une autorisation pour accueillir 60 enfants. Une autorisation temporaire pour accueillir 2 groupes de 40 enfants à midi a été obtenue. Les ressources ont été ajustées. Pour l'année prochaine, on devrait revenir à 60. L'AES est passé d'une capacité de 30 enfants à 60, avec un nouveau bâtiment. Il y a, effectivement quelques problèmes, qui sont corrigés les uns après les autres, mais ceci ne se fait pas au détriment de l'accueil des enfants.

Remerciements

Mme Anne-Elisabeth Nobs remercie les citoyens pour leur participation à l'Assemblée, et pour leur confiance manifestée en acceptant toutes nos propositions. Elle remercie également les employés de l'administration, de l'accueil extra-scolaire, de la conciergerie et de l'édilité pour leur excellent travail leur disponibilité et leur dévouement, ainsi que les pompiers pour leur disponibilité et les enseignants pour l'encadrement de nos chérubins.

Mme Anne-Elisabeth Nobs remercie également ses collègues du Conseil pour l'excellent esprit de collaboration et leur engagement au service de la collectivité.

L'assemblée est levée à 21h20.

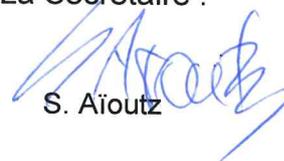
La Syndique :



A.-E. Nobs



La Secrétaire :



S. Aioutz